



CHARTRE

d'animation urbaine



Pour une meilleure prise en compte des jeunes de 11 à 17 ans
sur les territoires urbains mosellans





CHARTRE

d'animation urbaine

Pour une meilleure prise en compte des jeunes de 11 à 17 ans sur les territoires urbains mosellans

Née de la volonté du Conseil Général de la Moselle de renforcer son action en faveur des jeunes mosellans, la Politique d'Animation Urbaine s'inscrit dans les orientations globales de «Moselle 2015» et du Schéma Départemental du Sport et de la Jeunesse (voir ci-dessous). Elle reflète l'engagement du Conseil Général pour la jeunesse, dans une continuité enfance-préadolescence-adolescence.

Cette politique contractuelle offre aux communes urbaines la possibilité de coordonner une démarche partenariale originale reposant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en charge de la jeunesse et sur la valorisation des compétences et ressources locales. En accompagnant la réflexion collective, le Conseil Général apporte les moyens d'imaginer et de réaliser des projets d'animation riches de sens, adaptés aux besoins et aspirations des jeunes et cohérents à l'échelle de chaque territoire.

La Charte d'Animation Urbaine présente les principes fondamentaux qui conditionnent l'application de cette Politique. Elle précise le rôle et le soutien du Conseil Général, de la réflexion initiale jusqu'au financement d'actions. Ce document de référence doit ainsi permettre à chaque partenaire de trouver sa place et de déterminer son implication dans ce travail de construction collective.



«Moselle 2015» : une ambition partagée pour un département qui gagne



Adopté par l'Assemblée Départementale en 2003, «Moselle 2015» s'articule autour de 7 grandes orientations stratégiques qui gouvernent l'ensemble des actions du Conseil Général de la Moselle. Parmi ces priorités : «assurer l'avenir de notre jeunesse», «offrir au plus grand nombre l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs», «développer la cohérence des territoires».

Le Schéma Départemental du Sport et de la Jeunesse

Issu des travaux menés lors des 3^{èmes} Assises du Sport et de la Jeunesse en Moselle en juin 2003, ce Schéma décline en objectifs stratégiques et opérationnels certaines orientations de «Moselle 2015» : inciter à la pratique sportive, favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives, valoriser le lien social par le sport, maintenir et développer le tissu associatif local, développer la relation partenariale et son évolution au plus près des besoins...

La Politique d'Animation Urbaine du Conseil Général de la Moselle :

- accompagner les politiques locales de la jeunesse
- construire des projets éducatifs partagés

Une Politique territoriale avec les communes urbaines

La Politique d'Animation Urbaine du Conseil Général se décline à l'échelle communale.

La commune assure un rôle fédérateur et mobilisateur dans le développement d'une politique globale visant à prendre en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes pendant leurs temps libres.

Par la signature d'une convention avec le Conseil Général, la commune s'engage à soutenir la dynamique associative, les initiatives locales, en donnant des moyens accrus aux actions qui contribuent à cette Politique.

*Le Conseil Général **accompagne** les communes signataires de la convention d'Animation Urbaine dans la mise en œuvre et le développement de leurs politiques de la jeunesse.*

Des acteurs au cœur d'un projet



La Politique d'Animation Urbaine du Conseil Général de la Moselle permet d'impulser une démarche globale avec l'ensemble des acteurs chargés de la jeunesse : associations socioculturelles, associations sportives, associations de prévention spécialisée, fédérations d'éducation populaire, comités sportifs départementaux, collèges...

L'ensemble des acteurs participe à la réflexion et la construction d'un projet local partagé en faveur de la jeunesse, coordonné par la commune.

*Le Conseil Général **renforce** le partenariat avec la vie associative et l'ensemble des acteurs qui interviennent au niveau local dans le cadre de cette politique.*

Un projet local partagé

Le projet local assure la continuité et la globalité de l'éducation pendant le temps libre des enfants et des jeunes, temps complémentaire à l'école et à la famille.

Le projet est construit à partir d'un diagnostic approfondi et partagé par l'ensemble des acteurs.

Il mobilise les ressources locales et mutualise les moyens existants.

Il est le garant de la complémentarité et de la convergence des actions éducatives à dominante sportive, sociale et culturelles.

*Le Conseil Général **accompagne** l'ensemble des acteurs dans la démarche méthodologique de construction et de suivi du projet local en faveur de la jeunesse lors des comités techniques prévus par la convention d'Animation Urbaine.*

En prenant en compte les réalités spécifiques à chaque territoire, le Conseil Général de la Moselle peut ainsi jouer pleinement son rôle d'accompagnement des politiques locales de la jeunesse, et valoriser les acteurs (élus, professionnels, bénévoles...) dans la mise en place d'actions cohérentes en faveur des jeunes mosellans.



Les actions soutenues par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre de la Politique d'Animation Urbaine

Le soutien financier apporté aux actions a pour vocation de créer les conditions nécessaires afin que l'ensemble des adolescents de 11 à 17 ans, et notamment les plus éloignés de la vie sociale ou les plus démunis, puissent participer à des activités éducatives, sportives et culturelles de qualité.

- Les actions concernent **les jeunes de 11 à 17 ans**.
- Elles permettent au plus grand nombre un accès à **la culture, aux sports et aux loisirs** en se formalisant par la rédaction de :
 - projets d'animation socioculturelle,
 - projets d'animation culturelle et artistique,
 - projets d'éducation par le sport,
 - projets d'accompagnement des acteurs pour un meilleur accueil des adolescents.
- Elles s'appuient sur des **supports pédagogiques attractifs et variés** qui privilégient la créativité et l'imagination.
- Elles favorisent l'ouverture culturelle et **la créativité des jeunes**.
- Elles nécessitent **l'engagement des jeunes** en leur offrant d'être pleinement acteurs du projet.
- Elles veillent à **la mixité des publics**.
- Elles s'inscrivent dans **le projet local en faveur de la jeunesse** sur le territoire.
- Elles répondent à des besoins repérés dans **le diagnostic partagé** par tous les acteurs.
- Elles valorisent **la vie associative**.
- Elles renforcent **les relations partenariales** entre l'ensemble des acteurs.



Le Bureau du Conseil Général de la Moselle



Philippe LEROY
Sénateur de la Moselle,
Président du Conseil
Général.



Bernard HERTZOG
1^{er} Vice-Président délégué
à la Culture, au Tourisme, à
la Jeunesse et au Personnel
Départemental.



François LAVERGNE
Vice-Président délégué
à l'Éducation.
Président de la Commission
d'Arrondissement de
Boulay-Faulquemont.



Brice LEROND
Vice-Président délégué
à l'Agriculture et à
l'Aménagement Rural.
Président de la Commission
d'Arrondissement de
Château-Salins.



Jean-Claude HOLTZ
Vice-Président délégué à la
Politique Environnementale.
Président de la Commission
d'Arrondissement de
Forbach.



Alain HETHENER
Vice-Président délégué aux
Affaires Sportives et à la
Solidarité Internationale.
Président de la Commission
d'Arrondissement de Metz.



Jean-Claude THEOBALD
Vice-Président délégué à la
Politique de Développement
Economique.
Président de la Commission
d'Arrondissement de Metz-
Campagne.



Jean-Luc CHAIGNEAU
Vice-Président délégué
aux Finances et à
l'Administration Générale.
Président de la Commission
d'Arrondissement de
Sarregourg.



Alex STAUB
Vice-Président délégué aux
Affaires Sociales.
Président de la Commission
d'Arrondissement de
Sarreguemines.



Patrick WEITEN
Vice-Président délégué à la
Politique d'Infrastructures,
Transports et Aménagement
Numérique du Territoire.
Président de la Commission
des Arrondissements de
Thionville Est et Ouest.



Fernand LORMANT
Vice-Président
Président de la 1^{ère}
Commission Finances et
Administration Générale.



Gérard KIFFER
Vice-Président
Président de la 2^{ème}
Commission Travaux Publics
et Transports.



Jean KARMANN
Vice-Président
Président de la 3^{ème}
Commission Affaires
Sociales, Scolaires,
Universitaires et de
Recherche.



André BOUCHER
Vice-Président délégué à
l'Aménagement Foncier.
Président de la 4^{ème}
Commission Agriculture,
Aménagement, Equipement
Rural, Environnement et
Qualité de la Vie.



Alfred POIROT
Vice-Président
Président de la 5^{ème}
Commission Affaires
Culturelles, Tourisme, Sport
et Jeunesse.



Claude BITTE
Vice-Président
Président de la 6^{ème}
Commission Affaires
Economiques, Commerce,
Artisanat et Aménagement
du Territoire.

Conseil Général de la Moselle, à vos côtés

